



séparation et partage du bien immobilier

Par **Tatouille**, le **22/01/2021** à **15:41**

Bonjour, séparés depuis 3 mois et nous étions concubins, en accord tous les deux que je me relogerai (en location) et que lui reste dans notre maison qui est payée (plus de crédit). La situation n'est pas vivable nous voulons la vendre .

Que veut dire sur l'acte de vente "aux acquéreurs qui acceptent chacun pour moitié indivise et pour leur bien personnel la toute propriété des biens immobiliers dont la désignation suit, étant précisé que le Notaire rédacteur a établi ladite désignation tant d'après les anciens titres de propriété, que d'après le livre foncier, que d'après les énonciations de toutes les parties, avec la précision qu'aucune réserve n'a été faite sur cette désignation. Quelles sont mes droits et suis-je en mesure de demander une indemnisation d'occupation ? A savoir aussi que lui a mis un apport plus important que le mien, est-il en mesure de le réclamer.

merci de me répondre , monsieur commence à avoir un comportement agressif et insultant.